



Ensemble immobilier 49 cours de l'Argonne - impasse Lacoste

# Création de 3 logements sociaux publics, 1 local d'activité et 1 jardin en coeur d'îlot

La lutte contre l'habitat indigne est une des actions prioritaires du projet de requalification du centre historique pour laquelle inCité a été missionnée. Dans ce cadre, inCité a acquis un ensemble immobilier vétuste, situé sur deux parcelles, pour produire une nouvelle offre de logement social, créer un jardin de poche en coeur d'îlot et un local d'activité. 7 ménages ont bénéficié d'un accompagnement au relogement.

**Localisation urbaine** • Quartier Saint-Nicolas

**Secteur réglementaire** • P.L.U / Zone UP1

**Outils d'intervention** • Sortie Insalubrité  
Droit de préemption urbain

**Opérateur immobilier** • inCité, Domofrance



ENJEUX

- **Traitement de l'habitat indigne**
- **Production de logement social public**
- **Aération et verdissement d'un coeur d'îlot**



AVANCEMENT DE L'OPÉRATION

- **DIA** en 2017 à 600 000 € (1 130 €/m<sup>2</sup>)
- **Acquisition à l'amiable** en 2019 à 220 000 € (415 €/m<sup>2</sup>)
- **Démolition du corps de bâtiment arrière** : août-novembre 2021
- **Revente / cahier des charges à Domofrance** fin 2021



INFOS-CLÉS

## 1ère parcelle (bâtiment arrière)

- Arrêté de péril imminent immeuble Argonne : novembre 2014
- Arrêté d'insalubrité irrémédiable immeuble sur impasse : février 2015

## 2ème parcelle (bâtiment sur cours de l'Argonne)

- Arrêté de péril ordinaire avril 2016

**Accompagnement relogement** • 7 ménages

**Financements** : Anah, Bordeaux Métropole et Ville de Bordeaux

## Travaux à effectuer par inCité

- Démolition complète du bâtiment arrière en vue de créer un jardin en coeur d'îlot d'environ 200 m<sup>2</sup>
- Reprises structurelles du bâtiment avant en vue de sa réhabilitation future

## Coût prévisionnel des travaux menés par inCité

- environ 400 000 €

## Concertation à venir sur les usages de l'îlot de fraîcheur



PROGRAMME

## Réhabilitation complète du bâtiment avant par Domofrance

- Typologie des logements : 2 T3 et 1 T2 (1 PLUS, 2 PLAI)
- Création de locaux communs et d'un local d'activité